

Annuaire suisse
de politique
de développement

Annuaire suisse de politique de développement

20 | 2001

Promotion du secteur privé dans le cadre de la coopération au développement

Introduction

Monika Egger et Gérard Perroulaz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aspd/868>

ISSN : 1663-9669

Éditeur

Institut de hautes études internationales et du développement

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2001

Pagination : 3-4

ISSN : 1660-5934

Référence électronique

Monika Egger et Gérard Perroulaz, « Introduction », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 20 | 2001, mis en ligne le 27 août 2012, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/868>

INTRODUCTION

MONIKA EGGER ET GÉRARD PERROULAZ*

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE dans la promotion du développement, que ce soit au Sud ou à l'Est, jouit d'une reconnaissance croissante tant parmi les acteurs du développement au Nord que chez leurs partenaires du Sud. Parallèlement, les organisations internationales (Banque mondiale, institutions de l'ONU) et les agences nationales de développement attachent de plus en plus d'importance à la promotion du secteur privé. Comment les entreprises privées, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), réagissent-elles donc à ces appels qui les exhortent à s'engager davantage dans les pays en développement et en transition ? Quelles approches et quels instruments sont envisagés et quelles sont les expériences déjà faites ? Les divers éléments du présent dossier abordent ces différentes questions, sans fournir toutefois de réponses définitives, car les instruments décrits ici sont encore trop nouveaux et trop novateurs.

Le dossier se subdivise en trois parties. La première partie présente les approches appliquées par le Seco. La deuxième partie décrit la promotion du secteur privé par la DDC et l'approche d'une ONG dans le domaine des garanties bancaires (RAFAD). La troisième partie traite des investissements directs de la Suisse dans les pays en développement et de la réglementation des investissements privés au sein de l'OCDE, pour finir par s'interroger, dans une dernière contribution, sur la responsabilité sociale de l'économie dans la promotion du développement durable.

En Suisse, aussi bien la Direction du développement et de la coopération (DDC) que le Secrétariat à l'économie (Seco) ont développé de nouveaux instruments pour promouvoir les entreprises privées dans les pays en développement et en transition. Certains de ces instruments sont tout nouveaux et ont un caractère novateur. Ci-après, nous présentons l'approche du Seco en passant en revue sa palette de nouveaux instruments et en reproduisant les propos échangés lors d'une table ronde qui a été consacrée aux premières expériences issues de la création des institutions prévues et de la réalisation des premiers projets.

Le Message de 1996 du Conseil fédéral concernant le 5^e crédit de programme destiné à financer les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement¹ du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a présenté toute une série de nouveaux instruments destinés à promouvoir le secteur privé et le transfert de technologies. Ces instruments novateurs invitent surtout l'économie privée suisse à s'engager dans les pays en développement, par exemple en concluant des partenariats ou par des investissements. Les instruments cités comprennent la Société financière suisse pour le développement

* Monika Egger : économiste, consultante dans le domaine de l'économie et du développement.
Gérard Perroulaz : chargé de recherche à l'IUED.

1. «Message concernant la continuation du financement et la réorientation des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement», 29.5.1996, Berne.

(SFSD/SDFC), y compris le fonds de capital-risque, la SOFI (Swiss Organization for Facilitating Investments), y compris le fonds d'études (Fonds pour le financement d'études de faisabilité et de projets pilotes pour des programmes d'investissement, FFPIS), ainsi que les Cleaner Production Centers (CPC; centres de production propre). Ces instruments visent tous trois à promouvoir le secteur privé dans les pays en développement et en transition et à favoriser le développement de ces pays ainsi que leur intégration sur le marché mondial.

La mise en œuvre des instruments présentés et débattus dans ce dossier a débuté il y a quelques années à peine et les expériences rassemblées sont donc récentes. De plus, en octobre 2000, ni analyse écrite, ni rapport d'évaluation, n'avait encore été publié sur le fonctionnement de ces instruments. En l'absence de documents écrits, nous avons invité des spécialistes – d'une part ceux qui appliquent ces instruments, et d'autre part ceux qui suivent leur mise en œuvre d'un œil critique – à une table ronde. Nous souhaitons en effet dresser un premier bilan de ces nouveaux instruments avant la rédaction du Message concernant le 6^e crédit de programme. Rappelons que le 5^e crédit de programme sera probablement épuisé à la fin de 2001 et que le Message concernant le 6^e crédit de programme aura à traiter des expériences réalisées. A ce moment-là, divers instruments (SOFI) et certains projets auront été évalués et l'on disposera des connaissances nécessaires pour décider si ces nouveaux instruments doivent être maintenus dans leur forme actuelle ou s'il convient de les adapter ou de les réorienter.

Pour prendre une telle décision en toute connaissance de cause, il importe toutefois de disposer d'indicateurs fiables pour mesurer l'impact de chacun de ces instruments sur le développement.